



Droit des sociétés

(Économie durable:) les entreprises suisses sont sur la bonne voie

21.11.2023

D'un coup d'oeil

La récente évaluation de la Confédération relative à son action dans le domaine des entreprises et des droits humains le confirme: la majorité des entreprises suisses appliquent correctement les règles en matière de conduite responsable des affaires. La diligence raisonnable des grandes entreprises est notamment mise en avant dans ces domaines. Autrement dit, les entreprises suisses ont pris les devants, puisque le contre-projet à l'initiative «Entreprises responsables» n'était même pas encore en vigueur au moment de l'évaluation.

Ces dernières années, de nombreuses entreprises ont considérablement développé leurs programmes de diligence raisonnable. Pour ce faire, elles se sont notamment inspirées des codes de conduite de l'OCDE et de l'ONU. L'objectif est de structurer leurs activités commerciales dans le monde entier de manière responsable afin d'en minimiser les effets négatifs sur la société et l'environnement. La Confédération soutient les entreprises en organisant des formations, des manifestations visant à les sensibiliser et en élaborant des guides pratiques.

LES GRANDES ENTREPRISES, EN PARTICULIER, SONT DÉJÀ TRÈS AVANCÉES EN MATIÈRE DE DILIGENCE RAISONNABLE

L'an dernier, le Département fédéral des affaires étrangères et celui de l'économie ont demandé à la société de conseil ECOFACT AG et à l'Institut sociologique de l'Université de Zurich d'analyser la mise en œuvre par les entreprises suisses de procédures de diligence raisonnable en vue d'une conduite responsable des affaires. Les résultats viennent d'être présentés. Le rapport révèle qu'en Suisse quelque 40% des PME et 70% des grandes entreprises mettent déjà en œuvre des mesures de diligence raisonnable.

Concrètement, l'évaluation a montré que dans l'écrasante majorité des grandes entreprises les processus concernés sont bien établis. L'accent est mis sur les droits humains, les questions environnementales, les relations de travail ainsi que sur la corruption et les pots-de-vin – l'analyse des risques étant l'instrument le plus utilisé. Les entreprises passent ainsi en revue leurs propres processus ainsi que la chaîne de valeur.

La taille de l'entreprise est un élément déterminant à cet égard. D'autant plus que la mise en œuvre de la diligence raisonnable est un processus coûteux qui mobilise beaucoup de personnel et de ressources. Les petites et moyennes entreprises, qui, en raison de leur activité, sont régulièrement moins exposées, ont ainsi tendance à ne pas être aussi avancées que les grandes entreprises.

Quand on observe les dates, on se rend compte que les entreprises suisses se sont bien saisies du thème de la conduite responsable des affaires: en effet, les nouvelles dispositions relatives au contre-projet à l'initiative «Entreprises responsables» n'étaient pas encore en vigueur lorsque les entreprises ont été interrogées. La publication de rapports ne deviendra obligatoire que

l'année prochaine. Alors, avec les futurs rapports, les efforts déployés par nos entreprises deviendront encore plus visibles.



Erich Herzog

Responsable du département Concurrence et réglementation, General Counsel,
membre de la direction élargie



Basile Dacorogna

Suppléant de la direction romande, Responsable de projet Concurrence et régulation